



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 mars 2023

DATE DE CONVOCATION

10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **seize mars** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Guy MORELLE (présent de 18h30 à 19h50 puis de 19h55 à 21h15), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Emmanuel PONTILO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents :

M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Guy MORELLE (absent de 19h50 à 19h55), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

23/03/2023/25

| | |
|---|-----------|
| NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : | 36 |
| PRÉSENTS : | 28 |
| VOTANTS : | 34 |

Objet : Projet Social 2023 – 2027 du Centre Social de la Plaine Dijonnaise

Il est rappelé que notre Centre Social doit faire l'objet d'un nouvel agrément « Centre Social » pour la période de 2023 à 2027, délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21) pour une durée maximale de quatre ans. À travers un nouveau projet social, la CAF 21 valide l'action projetée, en matière « d'Animation Globale » et « d'Animation du Collectif Familles ».

Cet agrément ouvre droit à des financements spécifiques qui, au titre du précédent projet, ont permis à la Collectivité de percevoir des subventions annuelles d'environ 75 000,00 euros (Soixante-quinze mille euros) de la part de la CAF 21, et de 22 000,00 € (Vingt-deux mille euros) du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD 21) qui est associé à l'élaboration du Projet Social.

Il est précisé que le Projet Social, clé de voûte de l'intervention d'un Centre Social, se fonde sur une méthodologie d'élaboration rigoureuse et est contraint par un référentiel national, avec une présentation comprenant notamment :

- Le respect du cadre et des orientations bien définies fixées par :

- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) à travers, d'une part son Projet de Territoire et d'autre part la Convention Territoriale Globale (CTG) élaborée avec la CAF 21, et qui regroupe les politiques sociales et familiales de la Collectivité,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- L'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), à travers notamment la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2018-2022, et les circulaires CNAF du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, et celle du 16 mars 2016 qui fixe le cadre d'intervention des Centres Sociaux et précise les modalités de partenariat.
- Une démarche participative associant professionnels, bénévoles, habitants, élus et partenaires,
- Une interrogation de l'environnement social, économique et institutionnel du Territoire sur ses évolutions,
- Un bilan et une évaluation partagés du projet précédent avec les acteurs concernés,
- Le recueil des observations et attentes de ces mêmes acteurs,
- L'élaboration d'un plan d'action avec des axes prioritaires et la proposition d'actions adaptées.

Ce nouveau Projet Social pour la période de 2023 à 2027, joint en annexe, est structuré et présenté dans le respect de cette méthodologie. Après les différentes réunions, rencontres et échanges avec tous les acteurs concernés, organisés de mars à octobre 2022, **le plan des actions envisagées pour le nouveau Projet Social 2023-2027 s'articule autour de trois axes et des objectifs, résumés ci-après :**

Axe 1 - Le Centre Social au cœur de la Plaine Dijonnaise

- Agir au plus près de l'habitant,
- Rendre visible le Centre Social,
- Faciliter les déplacements sur le Territoire,
- Promouvoir le déplacement doux.

Acteur majeur de la politique sociale de la CCPD sur son territoire, le Centre Social doit être visible par tous, et mieux connu comme un lieu ressource favorisant les liens sociaux et le « vivre ensemble ». Le lien avec les communes devra conformément au Projet de Territoire, encore se renforcer pour faciliter la mise en place des actions déployées.

Le Centre Social devra agir au plus près des habitants, à travers le développement d'actions innovantes dans le sens du « aller vers » notamment pour le dispositif Plain' Écoute, l'accès au numérique, la ludothèque..., tout en veillant à la promotion et à l'utilisation des chemins doux.

Axe 2 - Le Centre Social, moteur de la citoyenneté pour mieux vivre ensemble

- Favoriser l'accessibilité, la mixité et l'intergénérationnel,
- Soutenir l'initiative des habitants,
- Soutenir le parcours de vie de chaque habitant (parentalité, vieillissement, lien social),
- Animer le réseau partenarial.

Le Centre Social doit veiller à un accueil inconditionnel de tous les habitants et familles de la Plaine Dijonnaise, tout en favorisant l'initiative et la participation. La co-construction de projets contribuera au lien social, tout comme des actions intergénérationnelles, pour retisser des liens entre les générations.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Le Centre Social sera également le porteur de la politique Séniors de la Collectivité, à travers notamment la mise en place d'actions en faveur du bien-vieillir, de l'autonomie, de la prévention de l'isolement..., en coordination avec les mairies et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du Territoire.

Axe 3 - Le Centre Social, un espace d'innovations sociales et solidaires

- Sensibiliser et accompagner les habitants dans la transition environnementale,
- Accompagner à l'économie sociale et solidaire.

Enjeu sociétal en cohérence avec la politique environnementale dans laquelle la Collectivité s'est engagée, le Centre Social poursuivra ses actions solidaires (ex : la boîte à dons), les actions de sensibilisation à mieux consommer et à préserver son environnement. Le Centre Social poursuivra son engagement vers une démarche de consommation plus responsable.

Dans ce sens, le Centre Social sera l'un des piliers majeurs de la future Épicerie Sociale et Solidaire en déployant des actions concernant le « bien manger », tout en favorisant le lien social.

La présentation à la CAF 21 et au CD 21, initialement programmée en avril 2023, a été avancée d'un mois. Ce nouveau Projet Social, avec l'avis favorable de la 5^{ème} Commission et l'avis technique de la Commission d'Agrément, sera présenté à la Commission d'Action Sociale de la CAF 21 qui se réunira le 23 mars 2023, pour statuer sur l'attribution de l'agrément du Centre Social.

Au terme de cette procédure d'agrément, un exemplaire du document final sera adressé à chaque commune et autres acteurs du Territoire de la Plaine Dijonnaise, partenaires du Centre Social.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le Projet Social 2023 - 2027 du Centre Social de la Plaine Dijonnaise, qui sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or en vue de son agrément sur cette même période,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document et à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 mars 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr